



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

bruits

Question écrite n° 11329

Texte de la question

M. Valéry Giscard d'Estaing appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur la nuisance sonore engendrée par le survol d'un avion supersonique le 5 mars 1998 à 16 h 35. En effet, un bang supersonique d'une particulière intensité a été enregistré au-dessus de Clermont-Ferrand, et de ses environs. Ce survol a occasionné une nuisance sonore intense. Aussi, dans le respect de la législation en vigueur concernant la circulation aérienne, notamment dans une région où de tels vols sont interdits aux appareils militaires, il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il s'agit d'un appareil français et, dans l'affirmative, quelles sanctions seront prises pour éviter le retour de tels incidents.

Texte de la réponse

Après une enquête approfondie, il s'avère qu'un vol supersonique effectué par un Mirage 2000 de la base aérienne d'Orange s'est effectivement déroulé le 5 mars 1998 dans le secteur de Clermont-Ferrand. Il s'agissait d'une mission d'entraînement aux interceptions hautes performances. Il existe en effet dans cette région un axe d'accélération sur lequel les appareils sont autorisés à exécuter une phase de vol supersonique. Dans ce cas, la réglementation impose de voler à une altitude minimum de 10 000 mètres. Ce vol, dont la phase supersonique a débuté à 16 h 31 locales pour s'achever à 16 h 39, a été exécuté en parfait accord avec la réglementation en vigueur, l'appareil passant de 11 000 à 13 800 mètres d'altitude. Ce type de mission est suivi avec attention par les stations radars qui vérifient le respect de cette réglementation. Toutefois, dans certaines circonstances, un phénomène, dit de focalisation, peut se produire et expliquerait l'intensité particulière du bang ressenti ce jour-là. Des mesures ont été prises au niveau du Commandement de la force aérienne de combat (CFAC) afin de rappeler les règles et les limites d'exécution des vols supersoniques et sensibiliser les pilotes sur les phénomènes liés à la focalisation lors de tels vols.

Données clés

Auteur : [M. Valéry Giscard d'Estaing](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11329

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mars 1998, page 1275

Réponse publiée le : 4 mai 1998, page 2493